

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 207 Phytopharmacie			
Code	AGTA2B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne TETELAIN (anne.tetelain@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'utilisation des produits de protection des plantes et des biocides interpelle la société. Elle doit donc se faire dans un cadre légal et des conditions bien définies qui nécessitent la justification du traitement, une efficacité optimale de celui-ci tout en limitant ses impacts sur l'homme et l'environnement.

Elle demande donc des connaissances sur les produits, leurs modes d'action, les moyens d'application et la toxicologie. Elle doit respecter les législations en vigueur et en perpétuelle évolution mais également avoir une optique de durabilité en mettant notamment en oeuvre des méthodes alternatives de lutte.

Le titre de bachelier en agronomie donnant accès à la phytolice, ce cours trouve sa place dans la formation du futur professionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
 - 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant pourra

- trouver les informations concernant la législation et l'utilisation des pesticides et les mettre en application.
- effectuer des recherches sur le site phytoweb pour déterminer les conditions d'utilisations des produits agréés.
- définir et expliquer les termes et les caractéristiques des produits phytosanitaires (formulation, types de produits et

modes d'action, informations sur l'étiquette).

- reconnaître les principaux ennemis des cultures de nos régions.
- connaître les risques de l'utilisation des pesticides pour l'homme et l'environnement.
- prendre les mesures nécessaires pour se protéger et diminuer les impacts sur l'environnement.
- connaître des alternatives à l'utilisation des pesticides.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA2B07A Phytopharmacie

30 h / 2 C

Contenu

Pesticides : définition et classification, législations

Produits de protection des plantes

Notions de toxicologie

Effets sur le milieu naturel

Utilisation durable des produits de protection des plantes et méthodes alternatives de lutte

Biocides, REACH.

Démarches d'apprentissage

La présentation de la matière illustrée par des exemples, des cas pratiques ou des sujets d'actualité aide l'étudiant dans sa compréhension et dans la mise en évidence des aspects les plus importants.

Dispositifs d'aide à la réussite

La réponse aux questions posées durant le cours aident l'étudiant à mieux cerner les points fondamentaux de la matière et à développer un esprit critique.

Des mises en situation et les liens avec la théorie permettent la compréhension de la matière.

Des questionnaires d'examen des années précédentes sont à la disposition des étudiants afin de se préparer à l'évaluation de l'UE.

Sources et références

- Regnault-Roger Catherine, Produits de Protection des Plantes - Innovation et sécurité pour une agriculture durable, Lavoisier, Paris, 2014.
- Les produits phytopharmaceutiques - Distribution et application - Tome 1 : Les différentes méthodes de lutte et le choix d'un produit en lutte chimique , Educagri éditions, Dijon, 2011.
- Les produits phytopharmaceutiques - Distribution et application - Tome 2 : L'application d'un produit phytosanitaire et la législation des produits , Educagri éditions, Dijon, 2011.
- Nombreux sites internet : fytoweb.be, crphyto.be, afsca.be, phytofar.be, pesticides.be, biocides.be, protecteau.be, preventagri.be, ...
- Documents édités par différents organismes travaillant dans le domaine des pesticides.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point disponibles sur la plateforme connectED

Sites internet, vidéos, ...

Illustrations diverses : étiquettes, affiches,...

Des supports ou illustrations peuvent être en anglais.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte

- sur la connaissance de la matière
- sur l'analyse de situations pratiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

L'étudiant est soumis au RGE, au ROI et aux règlements spécifiques des cours et laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).